



Raccordement au réseau d'eau

Par **roro56**, le **02/06/2008** à **20:29**

Bonjour, j'ai un terrain en zone urbaine constructible. L'entrée du terrain se trouve à 56 mètres du réseau public en passant par un chemin communal. J'ai un CU positif sous réserve de pouvoir me raccorder au réseau en eau.

le syndicat des eaux ne m'autorise pas à faire ce raccordement car la mairie ne veut pas le prendre à sa charge mais refuse aussi que je le paie moi-même car je serais "propriétaire "du réseau qui est du domaine public.

Cependant l'article L332-15 stipule qu'un particulier peut payer sa propre extension.

Quelle est ma solution? doit-je poursuivre le syndicat des eaux au tribunal administratif ?

merci